



## Migrations résidentielles

# L'emploi public, moteur des échanges migratoires de la Martinique avec les autres régions françaises

**E**n 2014, les migrations résidentielles avec les autres régions françaises sont défavorables à la Martinique. En effet, 6 770 personnes quittent la région pour s'installer dans une autre région, tandis que seulement 5 378 personnes s'installent sur le territoire martiniquais. Une migration sur quatre concerne l'Île-de-France. Des flux d'échanges sont aussi notables avec l'Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Nouvelle Aquitaine. Peu de mouvements migratoires ont lieu avec les autres départements d'Outre-mer. L'absence de nombreux cursus de l'enseignement supérieur sur le territoire oblige de nombreux jeunes à changer de région afin de poursuivre leurs études. La présence d'emplois publics sur le territoire attire des couples souvent avec des enfants plutôt jeunes.

Christiane Millet

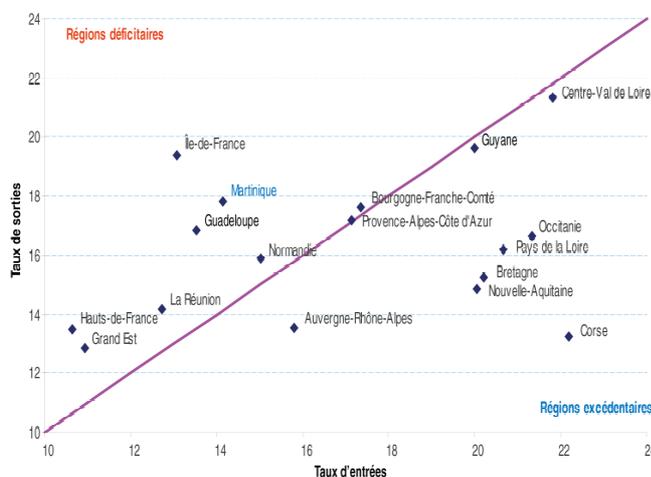
Sans tenir compte des échanges avec l'étranger, la Martinique accueille, en 2014, 5 380 personnes qui habitaient une autre région française en 2013. Inversement, 6 770 personnes, qui habitaient en Martinique en 2013, résident à présent dans une autre région française.

Le taux d'entrée dans la région est de 14,1 %, taux légèrement supérieur au taux guadeloupéen, mais inférieur de cinq points au taux guyanais. Ayant un taux de sortie plus élevé (17,8 %), le solde migratoire de la Martinique avec les autres régions françaises est déficitaire (figure 1). Ce déficit migratoire s'explique en partie par l'insularité et le marché du travail local. En effet, l'insularité ne favorise pas les mobilités résidentielles à cause notamment des coûts induits, de l'éloignement des proches et de l'attachement au territoire. De plus, les marchés du travail locaux n'ouvrent pas assez de perspectives pour favoriser des échanges plus intenses et attirer de jeunes diplômés.

Un quart des échanges résidentiels se font avec l'Île-de-France. Des échanges, moins intenses mais très significatifs, ont lieu avec l'Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### 1 En Martinique, plus de départs que d'arrivées

Migrations interrégionales



Source : Insee, recensement de la population 2014 (exploitation complémentaire).

## Le cycle de vie influe sur les migrations résidentielles

La poursuite des études, la recherche d'un emploi, les mutations professionnelles, l'envie de changer de cadre de vie sont autant de raisons pour changer de région. Cependant, ces motivations sont fortement liées au cycle de vie des personnes. De ce fait, l'âge est un facteur déterminant des migrations résidentielles (figure 2). En Martinique, l'absence de nombreux cursus de l'enseignement supérieur sur le territoire oblige de nombreux jeunes à partir vers une autre région française. Les régions de prédilection des jeunes martiniquais sont l'Île-de-France (30 %), l'Occitanie (14 %) et la Nouvelle Aquitaine (12 %). Toutefois, la Martinique attire aussi des jeunes grâce à des formations spécifiques, même si ces arrivées sont six fois moins nombreuses que les départs.

Les changements de cadre de vie et les mutations professionnelles des 25-50 ans augmentent les échanges migratoires de la Martinique avec les autres régions françaises. Ce sont plutôt des personnes en couple avec souvent un ou plusieurs enfants. De ce fait, les migrations des moins de 18 ans sont liées à celles des enfants accompagnant leurs parents. L'âge des enfants semble être un déterminant au départ des familles qui sont arrivées d'une autre région française.

Ensuite, les échanges s'amenuisent jusqu'à devenir peu visibles aux âges avancés. La retraite ne redynamise pas les échanges migratoires, même si l'on note un solde migratoire positif des 66 ans et plus.

## Emploi public et migrations résidentielles très fortement liés

En 2014, plus de 40 % des actifs arrivés en Martinique occupent un emploi public. Les professions intermédiaires de la fonction publique représentent près de 40 % de ces emplois. Contrairement à la Guadeloupe où la proportion de cadres est comparable à celle des employés, la Martinique accueille plus d'employés (36 %) que de cadres (24 %). Un quart des actifs occupant un emploi public viennent d'Île-de-France. Avec des flux deux fois moins importants, on retrouve comme région antérieure l'Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Inversement, 40 % des actifs ayant quitté le territoire occupaient un emploi public avec une répartition entre les emplois comparables à celle des arrivées. Le recensement ne permet pas d'estimer le niveau de turn-over au sein des emplois publics.

### Sources :

Le recensement de la population s'appuie depuis 2004 sur des enquêtes annuelles qui couvrent tous les territoires communaux sur une période de cinq ans. Les informations collectées, référencées au 1<sup>er</sup> janvier, sont ramenées à l'année médiane des cinq années d'enquêtes les plus récentes.

Depuis 2013, le recensement apporte une nouvelle mesure des flux migratoires et des caractéristiques des migrants. L'analyse se fait à partir des réponses données à la question « Où habitez-vous il y a un an ? ». Les caractéristiques socio-démographiques des migrants sont celles déclarées au moment du recensement des personnes et non au moment de la migration.

Le recensement ne permet pas de connaître la situation des personnes arrivées ou sorties d'une zone avant leur migration. Cette étude concerne les échanges avec les autres régions françaises car le recensement ne permet pas de connaître le nombre de départs vers l'étranger.

Service territorial de Martinique  
Centre Delgrès  
Les Hauts de Dillon  
97262 Fort-de-France Cedex

Directeur de la publication :  
Yves Caldérini

Rédacteur en chef :  
Béatrice CÉLESTE

Mise en page :  
Patrick Lapière de Mélinville

ISSN : 2417-0798  
© Insee 2017

## Pour en savoir plus :

- Migrations résidentielles - « Plus d'un tiers des échanges migratoires se font avec l'Île-de-France », Insee Flash Guadeloupe n° 67, juin 2017.
- Migrations résidentielles - « Les migrations résidentielles favorables à la Guyane », Insee Flash Guyane n° 67, juin 2017.

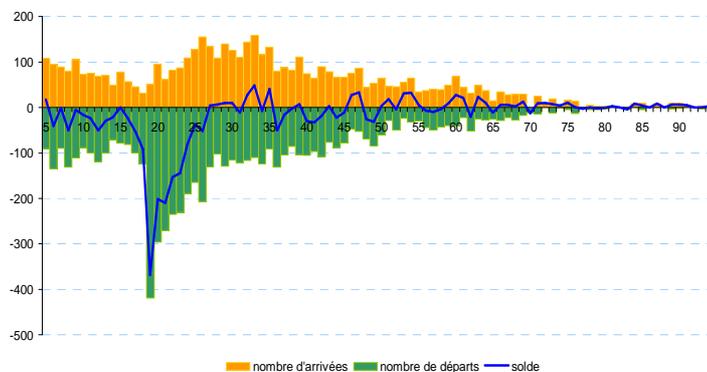
Toutefois, la mobilité professionnelle est plus aisée au sein de la fonction publique que dans le secteur privé. Les échanges migratoires de ce secteur concernent très souvent des personnes non originaires de la Martinique. Les nouvelles régions de résidences des partants sont principalement l'Île-de-France et la Nouvelle Aquitaine.

## Les échanges migratoires entre départements d'Outre-mer sont faibles

En 2014, les échanges migratoires avec la Guadeloupe, la Guyane et la Réunion sont très faibles, à peine 9 % des arrivées. Dans l'autre sens, les départs de Martinique vers les autres DOM représentent plus de 10 % des sorties. La Guadeloupe est la région de résidence antérieure la plus importante. Il n'en est pas de même pour les sorties. En effet, la Guyane devance la Guadeloupe. Quant à la Réunion, les échanges sont quasi nuls. L'emploi public demeure un facteur déterminant de ces échanges, échanges qui concernent principalement des non domiens.

## 2 Les départs des jeunes de 18 à 25 ans expliquent le déficit migratoire

Bilan migratoire par âge détaillé en 2014



Lecture : en 2014, près de 120 départs de jeunes âgés de 18 ans ont été dénombrés et 270 départs de jeunes âgés de 21 ans (histogrammes portés en négatif à la verticale de l'abscisse « 21 »), pour seulement une trentaine d'arrivées de jeunes de 18 ans.

Source : Insee, recensement de la population 2014 (exploitation complémentaire).

## Définitions :

Les **arrivées** ou les **entrées** concernent les personnes qui n'étaient présentes dans la région, il y a un an. Elles ont donc effectué une migration au cours de la dernière année écoulée.

Le **taux d'arrivée** ou d'entrées est le nombre de personnes arrivées dans la zone étudiée rapporté à sa population moyenne.

Les **départs** ou **sorties** concernent les personnes qui étaient présentes dans la région il y a un an et qui résident dans une autre région française au moment du recensement. Le recensement ne permet pas de connaître le nombre de personnes parties à l'étranger.

Le **taux de sortie** rapporte le nombre de personnes sorties de la zone à la population moyenne de la zone étudiée.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre d'arrivées dans la région et le nombre de sorties de la région.

Le **taux de solde migratoire** rapporte le solde migratoire à la population moyenne.

La **population moyenne** est la population stable (celle qui ne déclare pas de migration) à laquelle s'ajoute la moyenne des entrées et des sorties (somme des entrées et des sorties/2).

